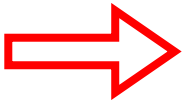


www.focasino.com

En réunion sous la présidence de M. A Chalus, DRH Caf Casino président du CCE, entoure Mlle Nadia Noulmi en charge des Relations Sociales de Casino Restauration et de Mme Renée Soulard, assistante de la Direction des Ressources Humaines.

➤ **1/ Mise au vote du CCE d'une motion à l'initiative des élus du CCE**

En date du 14 Octobre 2010 sur les propositions de reclassement dû à la fermeture de l'établissement de Montargis.



Nous avons appuyez cette motion qui sera transmise à la DRH du groupe par le secrétaire du CCE Myriam VEY (FO). Vote à l'unanimité.

➤ **2/ Information sur les données économiques 2009 (à fin septembre) les résultats de l'entreprise**

Un léger mieux, mais l'évolution de la loi sur les exonérations de charges risque de pénaliser l'entreprise sur l'année 2011.

Il en demeure pas moins que nous avons fait part de nos inquiétudes sur le devenir de nos emplois ainsi que l'évolution des salaires dans le cadre des mesures gouvernementales présent dans la loi de Finances 2011.

➤ **3/ Point sur la fermeture de la cafétéria de Lannion**

Fermeture au 31 décembre 2010 prévue malgré des résultats sur les animations très performants SACHANT que le géant a sa rénovation terminé et maintenant c'est la galerie marchande qui est en travaux. Rencontre des salariés effectuée par Mlle Nadia Noulmi du Service DRH.

➤ **4/ Information et consultation du CCE CASINO RESTAURATION sur la Journée du 1 er Janvier 2011 (Journée de Solidarité).**

Suite à l'Accord du 13 janvier 2005, conformément aux articles L. 3133-7 à L. 3133-12 et L. 3122-2 du Code du Travail et afin de tenir compte de la diversité des situations, il a été convenu avec les partenaires sociaux que la journée dite de «solidarité» serait fixée à une date différente selon les catégories de personnel composant la société Casino restauration SAS. Ainsi, la journée dite de «solidarité» se déclinera de la manière suivante :

- **pour le personnel « employé / ouvrier »** de l'exploitation et du siège social, les personnels « **agents de maîtrise** » ne disposant pas de jours de compensation, et le personnel cadre dit « **cadres dirigeants** », il sera supprimé un jour férié chômé soit pour le personnel d'exploitation le 1^{er} Janvier, soit pour le personnel du siège social, le Lundi de Pentecôte.

- **pour le personnel « agents de maîtrise »** disposant de jours de compensation ce nombre de jour de compensation passera de 10 à 9 jours.

- **Pour le personnel Cadres dit « cadres autonomes »** disposant d'une convention annuelle de forfait en jours, cette convention de forfait est majorée d'une journée, soit passage du forfait jour de 217 à 218 jours. Le jour de travail supplémentaire au titre de la journée dite de « solidarité » n'ouvre pas de droit à une rémunération supplémentaire. Les présentes dispositions s'appliqueront à compter de la période de référence du 1^{er} juin 2010 au 31 mai 2011. Il en résulte pour le 1^{er} janvier 2011 pour les salariés en exploitation employés, agent de maîtrise, cadre Fermeture de tous les établissements intégrés le lundi 1er janvier 2011, retenue de 1 jour de congé sur les congés en cours. Horaires de travail sur la semaine 01.

Réduction de 1/5 du contrat de travail. Travail sur la semaine 4/5 du contrat ou + en heures complémentaires ou supplémentaires payées

➤ **5/ Information et consultation du CCE sur le projet de Plan de Formation 2011**

Dans la logique d'un réformisme positif créateur de droit mais qui doit être toujours et encore réaffirmé, pour laquelle

la question de la formation-tout-au-long-de-la-vie est une question-clé qui devient nécessaire dans un environnement professionnel en perpétuelle transformation et mutation. Il s'agit de la logique du parcours professionnel. Cette question de la formation-tout-au-long-de-la-vie renvoie à un accompagnement des individus. Chacun a accès à une formation qualifiante et gratifiante. Elle nécessite une capacité d'anticipation dans l'évolution des métiers et des besoins.

Les responsables du projet ont présenté au CCE le « Plan formation » dans sa globalité puis la commission Formation a délibéré.

Les représentants élus FO du CCE Casino Cafétéria exposent malgré des avances significatives, en particulier sur les projets actuellement en réflexion, doivent être concrétisés. Sur le plan de formation de l'entreprise 2011, il n'y pas de grand **chambardement**, mais il demande une exécution des entretiens individuels afin d'avoir un état précis des demandes de formation et afin de faire aboutir les projets qui sont en réflexion : qui sont professionnalisés, les employés et l'encadrement ?

Les stages de perfectionnement, promotion professionnelle et sociale (campagne régionale), la VAE, l'entretien de deuxième partie de carrière.

Nous n'avons pas participé au vote car nous n'avons pas statué, nous sommes encore en phase de réflexion.



7/ Présentation des comptes et des résultats du régime collectif et obligatoire de remboursements de frais de santé, régime géré par MIEL Mutuelle

L'imputation de l'augmentation des diverses taxes gouvernementales prévues par la loi de Finances 2011 de l'ordre de + 6% (CMU et paiement des vaccins de la grippe) serait appliquée sur les cotisations pour l'années 2011.

➤ **6/ Information et consultation du CCE sur le projet d'avenant à l'accord d'entreprise instituant un régime collectif et obligatoire de frais de santé du 2 Décembre 2005**

Dans le cadre des négociations annuelles obligatoires 2010, et suite à la baisse de TVA intervenue dans le secteur de la restauration en date du 1er juillet 2009, il a été convenu entre la Direction et les partenaires sociaux d'ouvrir des discussions sur le financement du régime collectif et obligatoire de frais de santé, conformément aux dispositions de l'accord du 2 décembre 2005.



Contrairement à d'autres organisations syndicales, nous étions signataires de l'accord 2005 et nous avons défendu, s'il y avait la baisse de TVA ou une décision prise dans ce sens, d'octroyer au secteur de la restauration publique organisée, une baisse de TVA de 7% ou plus par rapport au taux de 19,6% en vigueur dans ce secteur, au moment de la signature de cet accord, et à condition que cette décision soit de nature à être appliquée à la société ; les parties se rencontreront pour étudier les modalités relatives au financement du régime collectif et obligatoire de frais de santé négocié.

Pour notre part nous avons formulé un avis favorable se qui va induire une augmentation significative de la subvention aux Œuvres sociales des établissements. Un versement complémentaire sera effectué par les services de la DRH Casino Restauration dans les plus brefs délais.

Regarder vos compte de CE ou de CSE.

Narbonne le 1er/10/200/10

Auréda BACHA 06-11-40-48-58 DS et Cafirm@aol.com Adeline joseph 06-80-22-71-43 DS Ch BANCILHON 06-85-07-88-30 DSC arpagon2@wanadoo.fr
Consuela Lanoue 06-64-20-22-41 consuela1@aliceadsl.fr Myriam Vey 06-77-11-93-21 DS vmyr888@aol.com Louisa DJENDELI 06-66-05-61-52 DS site
marseille barneou Michaz Patrick 06-12-39-26-63 Patrick.michaz19@aliceadsl.fr Frédéric Faure caf du brezet 06 33 27 15 52

POUR AFFICHAGE SUR LE PANNEAU DE L'ORGANISATION snta fo casino restauration